Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261116-2026_112-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 16 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **20/11/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/11/2026.
L'an 2026, le 16 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/11/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : M. DE OLIVEIRA Manuel à Mme GOGUET Pascale, M. ROLLAND Thierry à Mme MESMIN Roseline, M. LE VAILLANT Erwan à M. GUINARD Arnaud

Secrétaire de séance : M. EPAILLARD Ludovic

DÉLIBÉRATION 2026 -112 Demande d'échange d'un chemin rural - Lieu-dit la Draperie

Rapporteur : Mme Lydie GUIHARD, adjointe déléguée au cadre de vie, à la mobilité et à la transition écologique

Mme Florence SIMON est propriétaire d'un ensemble de bâtiments situé 22 la Draperie à Romillé, dont une maison d'habitation bâtie sur la parcelle cadastrée C393 et des dépendances, implantées sur la parcelle cadastrée C400. Un chemin rural, inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) tant pour les pratiques pédestres qu'équestres, passe entre ces deux parcelles.
C'est pourquoi, à la fois pour garantir sa tranquillité et pour rassurer les randonneurs (qui peuvent s'inquiéter de la traversée de ce qui peut ressembler à une cour privée), Mme SIMON a sollicité la Commune pour un échange de parcelles permettant de modifier le tracé du chemin rural en question au niveau de sa propriété.
Une discussion à ce sujet a eu lieu en Commission « Cadre de vie, mobilité et transition écologique » le 15 septembre dernier. À cette occasion, si les membres de la Commission ont bien compris la demande faite par Mme SIMON du fait du dérangement susceptible d'être causé par le chemin de randonnée traversant ses propriétés, ils n'ont par contre pas accepté la proposition d'échange formulée par l'intéressée. Ils ont en effet considéré qu'elle était trop consommatrice de terres agricoles et qu'en outre elle privatisait de fait, dans sa partie nord, une portion de chemin d'un bel intérêt paysager et écologique (d'autant plus que l'appropriation de cette partie de chemin est sans rapport avec la motivation de la demande, à savoir la gêne liée à la traversée de randonneurs au milieu de ses propriétés). La Commission a donc demandé que des négociations soient entreprises avec Mme SIMON, dans le but de trouver une solution acceptable par l'ensemble des parties.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261116-2026_112-DE

Ces dernières ont été entreprises mais n'ont malheureusement apportées aucune solution de compromis, Mme SIMON argumentant sur le fait que seul est recevable l'échange qu'elle demande.
Par ailleurs, le représentant de l'AACIV (Association À Cheval en Ille-et-Vilaine) pour Romillé, est entre temps venu en Mairie faire part de son avis défavorable sur le projet d'échange, tel que demandé, en raison des absences de visibilité que créerait le tracé proposé, et qui pourrait être dangereux dans le cadre de la pratique équestre.
C'est pourquoi, à nouveau réunis le 27 octobre dernier, les membres de la Commission « Cadre de vie, mobilité et transition écologique » ont confirmé qu'ils n'acceptaient pas, en l'état, l'échange demandé.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil municipal, de bien vouloir :
- **Confirmer** fermement le refus de la Commune de procéder à l'échange du chemin rural traversant les propriétés de Mme Florence SIMON, entre les parcelles bâties C393 et C400, comme demandé par l'intéressée.
- **Inviter** cette dernière une nouvelle fois à rechercher une solution de compromis, qui consisterait à dévier le chemin traversant ses propriétés par un nouveau chemin passant juste derrière son habitation, et rejoignant aussitôt le chemin existant au nord (du circuit de la Draperie).

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD

